



Nom du produit : Entretien ph neutre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

- **Nom du produit:** Entretien ph neutre
- **Description du produit :** detergeant pour sol vernis
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes :
utilisation sur vernis sol

Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 16.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

Couleurs et Matieres
151 rue de Londres 17220 Sainte Soulle
FRANCE

Tel: + 33 5 46 46 87 95

- **Service chargé des renseignements:** info@cm-paris.com

- **Numéro d'appel d'urgence:**

Tel: 00 33 4 76 69 56 56

Fax: 00 33 4 76 69 54 15

N° ORFILA : 01.45.42.59.59

2. Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Non dangereux

- **Éléments d'étiquetage**

Le mélange est utilisé sous forme dilué dans l'eau.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :



Nom du produit : Entretien ph neutre

CAS 26183-52-8	ALCOOL ETHOXYLE C10
EC 226-394-6	CITRAL
EC 227-813-5	D-LIMONENE
EC 203-375-0	CITRONELLOL
EC 203-377-1	GERANIOL
EC 202-983-3	HEXYL CINNAMAL
EC 207-431-5	EUCALYPTOL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Généraux :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P261	Éviter de respirer les brouillards.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Elimination :

P501	Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.
------	--

· Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA)

selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3. Composition/informations sur les composants

· Mélanges

Caractérisation chimique

COMPOSANT / No. CAS	%	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	nota
CAS: 26183-52-8 ALCOOL ETHOXYLE C1010 <= x % < 25	10 <= x % < 25	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	
INDEX: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6	0 <= x % < 2.5	GHS02 Dgr Flam. Liq. 2, H225	



Nom du produit : Entretien ph neutre

REACH: 01-2119457610-43 ETHANOL			
CAS: 55965-84-9 REACH: 01-2120764691-48 MELANGE DE: 5-CHLORO-2-METHYL- 2H-ISOTHIAZOL-3-O NE ; 2-METHYL-2H- ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)	0 <= x % < 2.5	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5 REACH: 01-2119529223-47 D-LIMONENE	0 <= x % < 2.5	GHS08, GHS02, GHS07, GHS09 Dgr Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 REACH: 01-2119453995-23 CITRONELLOL	0 <= x % < 2.5	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 106-24-1 EC: 203-377-1 REACH: 01-2119552430-49 GERANIOL	0 <= x % < 2.5	GHS05, GHS07 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318	
CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3 HEXYL CINNAMAL	0 <= x % < 2.5	GHS07, GHS09 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 EUCALYPTOL	0 <= x % < 2.5	GHS02, GHS07 Wng Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 68424-85-1 EC: 270-325-2 ALKYL (C12-16) DIMETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE	0 <= x % < 2.5	GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	

Voir section 16 pour la totalité du texte des phrases H



Nom du produit : Entretien ph neutre

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

4. Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver à l'eau savonneuse.

Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).

En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

· Après contact avec les yeux:

Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après ingestion:

Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien donner à boire.

· Indications destinées au médecin:

· Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

Mousse

Poudres

Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'exposition au feu, empêcher les récipients de chauffer en les arrosant d'eau

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

· Autres indications

Rester du côté d'où vient le vent.

Evacuer le personnel à l'abri des fumées.

En cas de feu à proximité:

Refroidir à l'eau pulvérisée les conteneurs ou équipements exposés à la chaleur; s'assurer qu'il n'y ait

PAS de contact direct entre l'eau et le produit.

Ne pas respirer les fumées.



Nom du produit : Entretien ph neutre

Ne PAS intervenir sans un équipement de protection adapté.
En cas de feu à proximité, et si les emballages ne sont pas endommagés:
Utiliser les extincteurs appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les gaz.
Ne PAS approcher FACE au vent.
Ne PAS intervenir SANS un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.
Equipe individuel porter des bottes.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucun.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre silicence, neutralisant d'acide, liant universel).
Laver la zone souillée à grande eau.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact direct avec le produit.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité.
Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Sensible au gel

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Température de stockage 5-25 ° C

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Union européenne (2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
64-17-5	1000	1900-	5000-	9500	

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Fontaine oculaire.
Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Prendre une douche ou un bain en fin de travail.



Nom du produit : Entretien ph neutre

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

· Protection respiratoire:

Pour les opérations au cours desquelles une exposition par inhalation est possible, utiliser un masque ayant reçu l'aval d'un hygiéniste industriel après évaluation du risque. Là où une exposition par inhalation n'est pas susceptible de se produire, aucune protection respiratoire n'est requise.

· Protection des mains:



Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires

(coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

· Protection des yeux:

Lunettes de protection

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9. Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Information générale

· Aspect:

Forme:	Liquide Fluide.
Couleur:	Incolore à jaune pâle
Odeur:	Parfum de synthèse "Citron vert".
valeur du pH:	7,5.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non concerné
Point d'ébullition:	Non concerné.
Point d'éclair	93° C < PE <= 100° C
Hydrosolubilité :	Diluable.
Limites d'explosion:	
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité à 25 ° C:	> 1

· Autres informations

10. Stabilité et réactivité

· **Stabilité :** Stable.

· **Réactivité** Aucune donnée n'est disponible.

· **Stabilité chimique** Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.



Nom du produit : Entretien ph neutre

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Stable à température ambiante.

· **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

· **Conditions à éviter** Eviter :- le gel

· **Matières incompatibles:** Aucun connu.

· **Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

11. Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

· **Toxicité aiguë :**

EUCALYPTOL (CAS: 470-82-6)

Par voie orale : DL50 = 2480 mg/kg

HEXYL CINNAMAL (CAS: 101-86-0)

Par voie orale : DL50 = 3100 mg/kg

GERANIOL (CAS: 106-24-1)

Par voie orale : DL50 = 3600 mg/kg

CITRONELLOL (CAS: 106-22-9)

Par voie orale : DL50 = 3450 mg/kg

Par voie cutanée : DL50 = 2650 mg/kg

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

ALKYL (C12-16) DIMETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE (CAS: 68424-85-1)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT) : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) : Espèce : Porc de Guinée

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérigène pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.

12. Informations écologiques

ALCOOL ETHOXYLE C10 (CAS: 26183-52-8)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 15 mg/l

Espèce : Daphnia sp.

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation

immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 19.6 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la

croissance)

ALKYL (C12-16) DIMETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE (CAS: 68424-85-1)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.85 mg/l

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 4 Révision: 15.09.2023



Nom du produit : Entretien ph neutre

	Facteur M = 1
	Espèce : Oncorhynchus mykiss
	Durée d'exposition : 96 h
	OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 0.016 mg/l
	Facteur M = 10
	Espèce : Daphnia magna
	Durée d'exposition : 48 h
	OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)
	NOEC = 0.025 mg/l
	Espèce : Daphnia magna
	Durée d'exposition : 21 jours
	OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)
Toxicité pour les algues :	CEr50 = 0.02 mg/l
	Facteur M = 10
	Espèce : Scenedesmus capricornutum
	Durée d'exposition : 72 h
	OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la

croissance)

CE10 = 0.0025 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : Selenastrum capricornutum

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la

croissance)

Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Persistence et dégradabilité

Substances

ALKYL (C12-16) DIMETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE (CAS: 68424-85-1)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

ALCOOL ETHOXYLE C10 (CAS: 26183-52-8)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

Potentiel de bioaccumulation

Substances

ALKYL (C12-16) DIMETHYLBENZYL AMMONIUM CHLORIDE (CAS: 68424-85-1)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = 2.88

OCDE Ligne directrice 107 (Coefficient de partage (n-octanol/eau): méthode par agitation en flacon)

Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:



Nom du produit : Entretien ph neutre

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau..

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

14. Informations relatives au transport

· **No ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA -**

· **Désignation officielle de transport (libellé)** NON réglementé

· **ADR -**

· **ADN, IMDG, IATA -**

· **Classe(s) de danger pour le transport** NON réglementé

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe -**

· **Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA -**

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II**

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:** Les prescriptions réglementaires reprises cidessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la F.D.S. en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Nomenclature des installations classées (Version 47 d'avril 2019, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso



Nom du produit : Entretien ph neutre

3) :

N° ICPE Désignation de la rubrique Régime Rayon

2940 Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois,

plastique, cuir, papier, textile) à l' exclusion :

- des activités de traitement ou d' emploi de goudrons, d' asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes

par la rubrique 1521,

- des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450,

- des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930,

- ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.

1. Lorsque les produits mis en oeuvre sont à base de liquides et lorsque l' application est faite par procédé « au trempé ». Si la quantité maximale de produits susceptible d' être présente dans l' installation est :

a) supérieure à 1 000 l A 1

b) supérieure à 100 l, mais inférieure ou égale à 1 000 l DC

2. Lorsque l' application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction).

Si la quantité maximale de produits susceptible d' être mise en oeuvre est :

a) supérieure à 100 kg/j A 1

b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j DC

3. Lorsque les produits mis en oeuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d' être mise en oeuvre est :

a) supérieure à 200 kg/j A 1

b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j DC

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

16. Autres informations

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme. La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et

réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité PRODUIT RÉSERVÉ A UN USAGE PROFESSIONNEL